**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 15 (1927)

**Heft:** 264

**Artikel:** Autour de la Société des Nations : la Commission contre la traite des femmes et pour la protection de l'enfance. - La Conférence économique internationale. - La Conférence internationale du travail : (suite et fin)

**Autor:** Gueybaud, J.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-259178

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 11.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

GENEVE. — 29 JUILLET 1927. QUINZIEME ANNÉE. — N° 264

LE

# Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

**Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi**

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr 5.—
ETRANGER... » 8.—
Le Numéro.... » 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, Pregny

ADMINISTRATION
Mlle Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest
Compte de Chèques I. 943

*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs*

ANNONCES
| | 12 insert. | 24 insert. |
|---|---|---|
| La case, | Fr. 45.— | 80.— |
| 2 cases, | » 80.— | 160.— |
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les abonnements partent du 1er **janvier.** A partir de **juillet,** il est délivré des abonnements de **6 mois (3 fr.)** valables pour le second semestre de l'année en cours.

**SOMMAIRE :** Vacances... — Autour de la Société des Nations : J. GUEYBAUD. — Un bureau temporaire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes à Genève. — De ci, de là... — Une femme philosophe et féministe d'avant-garde, Clémence Royer (*suite et fin*) :Marg. EVARD. — Les femmes dans le commerce et l'industrie : DORA ZOLLINGER-RUDOLF. — Nouvelles de la « Saffa ». — A travers les Sociétés féminines. — *Feuilleton :* Variété Le cimetière des chiens à Paris: Jeanne VUILLIOMENET. — Brochures reçues. — *Illustration :* Mlle Marie Micol, administratrice du *Mouvement Féministe.*

## VACANCES...

*Comme chaque année, notre journal ne paraîtra pas durant le mois d'août, procurant ainsi à tous les membres de l'état-major de sa Rédaction le repos si nécessaire à la reconstitution des forces de chacun, et qui leur permettra d'affronter, avec plus d'entrain et de courage, les tâches souvent lourdes que leur apporte chaque automne la reprise de leurs activités.*

*Notre Administration, en revanche, toujours infatigable, ne fermera pas ses portes durant ces semaines, et continuera à enregistrer, comme d'habitude, changements d'adresses, demandes de numéros spécimens, et vente au numéro. Bien plus, elle ne désire qu'une chose, c'est que les amis de notre journal mettent à profit la période souvent très favorable des vacances pour faire connaître le* Mouvement *dans d'autres milieux féminins ou masculins, dans d'autres villes de Suisse ou de l'étranger, et pour lui gagner, dans un hôtel de montagne, un jour de pluie, de nouveaux lecteurs, et surtout... de nouveaux abonnés ! Car notre état de situation au 15 juillet accusait un léger fléchissement sur l'an dernier, et bien que cette situation soit satisfaisante, nulle part mieux que chez nous ne s'applique le proverbe: « Qui n'avance pas, recule. » Rien donc ne pourra faire plus grand plaisir à notre dévouée administratrice — dont beaucoup de nos abonnés seront heureux de faire la connaissance aujourd'hui — et rien ne constituera pour elle un plus beau souvenir des vacances de 1927, que l'annonce d'un grand nombre de nouveaux abonnés ! (abonnements d'une année: 5* fr.*; prix de revient: 6 fr.); abonnements de 6 mois, à partir du 1er juillet, avec envoi gratuit des numéros déjà parus 3 fr.). Tous les versements peuvent se faire sans frais au compte de chèques postaux N° I. 943.*

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

## Autour de la Société des Nations

### La Commission contre la traite des femmes et pour la protection de l'enfance. — La Conférence Economique Internationale. — La Conférence Internationale du Travail.

*(Suite et fin.)* [1]

La Commission de protection de l'enfance a dû hâter la fin de ses travaux, parce que commençait à ce moment-là la Conférence Economique Internationale, qui, par son amplitude et le nombre de ses participants, mobilisait à peu près toutes les forces dont dispose le Secrétariat de la S. d. N. comme traducteurs, rédacteurs, interprètes, distributeurs d'imprimés, etc., etc. Rarement, en effet, on a vu une Conférence de son envergure, dépassant de beaucoup les effectifs atteints par les Assemblées de la S. d. N. elles-mêmes.

Nous n'avons pas la prétention de donner, dans les quelques lignes qui vont suivre, un aperçu des travaux de cette vaste et importante organisation si admirablement préparée, pour laquelle une documentation de tout premier ordre a été réunie, et dont toute la grande presse a d'ailleurs largement entretenu ses lecteurs. Ce que nous voulons seulement ci-après, c'est marquer ce que fut la participation féminine à la Conférence Economique Internationale.

[1] Voir le *Mouvement Féministe*, N° 263.

## NOS COLLABORATRICES

Mlle Marie MICOL
*Administratrice du* Mouvement Féministe

Nos lecteurs n'ont pas oublié, en effet, que la Commission permanente des grandes Associations féminines internationales avait remporté au mois de mars un succès marqué, quand, à sa demande de nommer en tout cas une femme parmi les délégués à la Conférence, le Conseil de la S. d. N. avait répondu en décidant de réserver trois places à des femmes qui seraient désignées par les grandes Associations internationales, d'accord avec le président, M. Theunis. Le choix de ces dernières s'est porté sur Dr. Else Luders, députée au Reichstag allemand, et l'une des habituées de nos Congrès internationaux, Dr. van Dorp, anciennement chargée de cours à l'Université d'Utrecht, et Mrs. Barbara Wootton, actuellement à la tête d'une Université populaire à Londres, et qui a été la seule femme appelée par le gouvernement anglais à faire partie d'une Commission d'enquête sur le système de la dette publique de Grande-Bretagne.

Disons tout de suite que la situation de ces trois femmes à la Conférence n'était pas très facile. En effet, tous les autres délégués, qu'ils fussent désignés par leur pays respectif (comme c'était le cas de Mme Emmi Freundlich, députée au Parlement autrichien et la seule femme qui ait fait partie d'une délégation nationale à cette Conférence), ou qu'ils fussent nommés directement par le Conseil, avaient derrière eux des forces économiques organisées dont ils représentaient les intérêts et défendaient les principes: agriculture, grande ou petite industrie, Chambres de commerce, coopératives, cartels patronaux, associations ouvrières, etc., etc. Elles, elles représentaient les femmes. Mais les intérêts des femmes sont-ils différents en matière économique de ceux des hommes? les crises de chômage, la baisse des changes, les effets de la surproduction, la hausse des tarifs douaniers ne les atteignent-elles et ne les frappent-elles pas aussi bien que les hommes? Comment donc représenter spécialement leurs intérêts à la Conférence? D'autre part, et Dr. Luders chercha à l'indiquer, les femmes constituent dans leur ensemble une force économique, dont il aurait été équitable de tenir compte à la Conférence dans l'établissement du programme: la force des acheteuses et des ménagères, entre les mains desquelles se monnaye tous les jours la capacité d'achat de la masse des consommateurs, et avec laquelle les producteurs doivent compter. Les variations de la mode ne sont-elles pas, en effet, la cause périodique de la ruine ou de la prospérité de certaines industries? (comme le prouvent les difficultés que traverse, depuis la mode des coiffures à la garçonne, la fabrication des épingles à cheveux, ou, plus près de nous, la crise dans la broderie de St-Gall, depuis que les robes de laize « ne se portent plus » . . . Et Dr. Luders, partant de cette idée que les femmes représentent une force économique si importante, a insisté pour qu'il soit tenu davantage compte de leurs desiderata, quand des producteurs lancent sur le marché des objets de première nécessité pour elles, réclamant ainsi une sorte de « standardisation » et de rationalisation de cette partie de l'industrie, et se trouvant donc ainsi en accord avec la tendance générale de la Conférence, qui a recommandé la rationalisation de l'industrie (c'est-à-dire l'emploi de méthodes de technique et d'organisation destinées à assurer le minimum de perte de l'effort ou du matériel) comme un des principaux facteurs d'amélioration des conditions du travail et d'abaissement de prix de revient.[1]

Alors que Dr. Luders a surtout travaillé dans la Commission de l'Industrie, Dr. Van Dorp, en sa qualité de spécialiste des questions du libre échange, a siégé dans la Ire Commission, celle du Commerce, où elle a naturellement défendu les principes qui lui sont chers à juste titre, et vers lesquels, d'ailleurs, s'est orientée la Conférence. De même, Mme Freundlich, qui est un des leaders du mouvement coopératif international, a surtout défendu, en séances de Commission comme en Assemblée plénière, le point de vue coopératif, qui a eu aussi les sympathies de la Conférence, comme le prouvent les résolutions votées en faveur des coopératives agricoles; et la charmante Mrs. Barbara Wootton, qui, avec ses cheveux courts et son minois rose, avait beaucoup plus l'air d'une *girl* sortant du collège que d'une spécialiste d'ardues questions de finances internationales, a soutenu la thèse travailliste que ce ne sont pas seulement les capitaux investis dans l'industrie qui doivent bénéficier des progrès et des améliorations amenés par cette rationalisation tant préconisée, mais aussi les travailleurs, par la voie d'une amélioration des salaires. Rien de spécifiquement féministe donc, dira-t-on, dans ce qu'ont apporté ces trois déléguées aux débats de la Conférence, car ni le libre échange, ni la coopération, ni la politique des salaires ne constituent une des revendications particulières du féminisme mondial, ni même un point du programme sur lequel il a pris position.

Assurément. Mais le point de vue de celles qui ont demandé que la voix des femmes fût entendue à la Conférence n'était pas de faire représenter les intérêts féminins en matière économique, puisque ceux-ci se confondent avec les intérêts masculins, mais bien de donner une leçon de féminisme pratique à tous ses participants, en montrant de quoi les femmes sont capables, et en prouvant les avantages que peut avoir, dans des cas comme ceux-là, la collaboration de femmes compétentes, techniciennes des sujets traités. Nous espérons que cette leçon de choses aura porté ses fruits, et, comme l'a dit Mme Freundlich en séance plénière de clôture, en remerciant la Conférence de l'avoir élue à l'une des vice-présidences, que la tradition s'affirmera ainsi que les femmes doivent participer à toutes les délibérations qui intéressent l'ensemble de l'humanité. Car, si à ces réunions internationales siégent des représentants de pays avancés, où les femmes sont électrices, journalistes, professeurs d'Universités, députées, sénatrices, voire même ministres, il ne faut pas oublier qu'il en est aussi beaucoup d'autres venant de pays où l'on assimile encore les femmes à des mineures et à des incapables.

* * *

Ce n'est en revanche pas pour faire une démonstration féministe que des femmes ont participé à la Xme Conférence Internationale du Travail, qui s'est ouverte à Genève le lendemain du jour où la Conférence Economique a terminé ses travaux, mais bien parce que les sujets traités les touchaient directement. La situation était d'ailleurs différente: on sait que l'un des articles de l'Organisation internationale du Travail prévoit que, lorsque des sujets intéressant spécialement les femmes doivent venir en discussion à la Conférence, l'un au moins des experts techniques de chaque délégation *doit* être une femme. Disposition excellente, qui a donné déjà de très bons résultats, mais qui, à l'expérience, se retourne un peu contre nous, féministes, parce que les gouvernements, les patrons, les ouvriers, en organisant leurs délégations aux Conférences internationales du Travail, se bornent à désigner des femmes comme experts, et ne leur reconnaissent que très rarement le titre de déléguées officielles. Comme quoi le bien peut être l'ennemi du mieux! Même Margaret Bondfield, qui fut déléguée du gouvernement britannique à d'autres Conférences et au Conseil d'Administration du B. I. T., dut se contenter du titre d'expert cette fois-ci, Mlle K. Hesselgren, sénatrice de Suède et inspectrice de fabrique, étant la seule femme déléguée gouvernementale à la Conférence du mois dernier. Et, d'autre part, deux sur trois des sujets à son ordre du jour étaient d'un intérêt si direct pour les femmes: l'assurance-maladie et les salaires minima dans les industries à domicile, que les gouvernements ne se firent pas trop tirer l'oreille pour adjoindre des femmes à leurs délégations, et que quelques-uns, le gouvernement suisse notamment, prirent d'eux-mêmes les devants! Onze femmes ont donc participé ainsi à cette Conférence, parmi lesquelles nous citerons Mlle Wolf, du syndicat allemands des ouvrières à domicile; Ada Pickford et Margaret Bondfield, toutes deux représentantes de syndicats féminins anglais; Mme Letellier, inspectrice du travail, à Paris, et Mme Chevenard, représentant la C. G. T.; Mlle Rosenberg, vice-présidente du Conseil national des femmes hongroises; et Mlle Dora Schmidt, secrétaire à l'Office fédéral du Travail, et bien connue dans nos milieux féministes suisses.

En plus des deux questions mentionnées plus haut, et de celle de la liberté syndicale, qui suscita sans aboutir des débats brûlants, la Conférence avait tant de questions administratives à discuter et à régler, qu'elle n'a pas pu, durant les trois semaines de sa session, épuiser tout son ordre du jour. Le morceau de ré-

[1] A ceux de nos lecteurs qui voudraient se faire une idée exacte des résultats auxquels a abouti la Conférence, nous recommandons une excellente et claire petite brochure: *Rapport définitif de la Conférence Economique Internationale* (Secrétariat de la S. d. N., 1 fr. 25, argent suisse.)

sistance notamment qu'est toujours le rapport du Directeur, rapport précis, documenté, bourré de chiffres et de faits, d'une part, et d'autre part toujours présenté sous la forme admirablement éloquente et vivante qui caractérise tout ce que dit et écrit M. Albert Thomas, — ce rapport et les débats auxquels il donne toujours lieu, de nombreux délégués en prenant occasion pour insister sur le côté du travail du B. I. T. qui leur tient spécialement à cœur, a naturellement occupé une bonne partie des séances. C'est à ce propos que Miss Margaret Bondfield a prononcé le discours qui a soulevé des tempêtes dans la presse féministe anglaise, parce qu'elle a soutenu avec beaucoup de vigueur le point de vue de la nécessité de la protection légale de la femme *seule*, point de vue qui est celui du B. I. T., mais sur lequel les féministes — celles de Grande-Bretagne surtout sont loin d'être d'accord, comme nous l'avons exposé dans notre dernier numéro. Là aussi, ce sont deux écoles qui s'affrontent.

La vérification des pouvoirs, qui amène chaque année des difficultés en raison de la présence des délégués des syndicats fascistes que les délégués ouvriers italiens ne veulent pas reconnaître, l'adoption d'un règlement de la Conférence, les discussions sur l'emploi des langues non officielles, l'élection, au début de la session, du président — qui fut cette fois-ci Sir Atul Chatterjee, délégué de l'Inde, — et des vice-présidents, l'examen du rapport sur l'application des Conventions précédemment votées, la désignation des membres des Commissions, etc., ont aussi pris beaucoup de temps, si bien que la question des salaires minima dans l'industrie à domicile n'a pas cheminé aussi rapidement qu'auraient pu le souhaiter ceux — et celles — qui, préoccupés de la situation lamentable des travailleurs à domicile, ces parias de l'industrie moderne, réclament, depuis des années, comme seul remède, la fixation légale d'un salaire minimum.[1] Mais, quoi ! la Conférence Internationale du Travail n'est pas non plus un Congrès de Ligue sociale d'acheteurs ou de Conseils nationaux de femmes. et elle ne peut pas, pas davantage que d'autres organisations dépendant de la S. d. N., cheminer à grandes enjambées en ces matières complexes, parce qu'elle doit, comme d'autres organisations de la S. d. N., tenir compte des intérêts économiques si différents, des habitudes législatives, des pratiques administratives de tous les pays qui la composent[2]. Aussi, loin de nous impatienter, devons-nous nous féliciter du pas en avant déjà fait par la Conférence en adoptant un questionnaire sur les salaires minima très soigneusement préparé par la Commission dont Mlle Hesselgren était rapporteur, et dont les réponses serviront de base l'an prochain pour établir un projet de convention ou de recommandation (on trouvera le texte de ce questionnaire dans les *Informations sociales*, vol. XXII, No 12, p. 616); car voici à son tour la situation des travailleurs à domicile posée, après celle d'autres catégories de travailleurs, à la fois devant la conscience mondiale et devant l'organisme international le plus capable de travailler à son amélioration.

Nous pouvons, pour les mêmes raisons, nous féliciter également que la Conférence ait adopté à une forte majorité la proposition formulée par M. Schurch, délégué ouvrier suisse, demandant l'extension à d'autres catégories de travailleurs de la Convention de Washington relative à la durée du travail, et priant le Conseil d'administration d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine session la question de la durée de travail des employés de commerce. Car c'est dans les professions du commerce que l'on rencontre des femmes en grand nombre, et il est urgent, pour certains pays comme la Suisse, que soient fixées légalement les limites de leur journée de travail: on voit que nous sommes chaud partisan de la réglementation du travail des femmes quand il n'est pas question de le réglementer différemment de celui des hommes !

Quant à l'assurance-maladie, enfin, qui non seulement intéresse directement les femmes, mais encore a été en Suisse un des principaux chevaux de bataille des Associations féminines, la Conférence a émis quatre votes successifs à son égard: elle a d'abord adopté à une grosse majorité deux projets de Convention, relatifs l'un à l'assurance obligatoire contre la maladie des travailleurs de l'industrie, du commerce, et des gens de maison (il est très intéressant de voir que les domestiques sont placés de la sorte, et pour la première fois, croyons-nous, sur le même pied que les autres travailleurs), et l'autre à l'assurance obligatoire contre la maladie des travailleurs agricoles (il aurait semblé plus simple, comme l'a fait remarquer le délégué du gouvernement espagnol, de ne pas établir de différence entre cette dernière catégorie de travailleurs et celles précédemment énumérées); puis elle a voté à l'unanimité une recommandation concernant les principes généraux de l'assurance-maladie, où

[1] Rappelons les articles publiés à ce sujet dans le *Mouvement Féministe* (Nos 183, 184, 185).

[2] « A la Commission du travail à domicile, a écrit à ce propos Mlle Dora Schmidt, se rencontraient l'Angleterre qui connaît et pratique depuis le XVIe siècle la fixation légale des salaires, l'Australie que ses conditions d'émigration obligent à une politique toute spéciale des salaires, la Suisse qui ignore toute réglementation en matière de salaires, la France, l'Allemagne et l'Autriche qui ne l'admettent qu'en matière de travail à domicile, mais réservent dans tous autres domaines le salaire par contrat, le Canada qui n'a point de travailleurs à domicile, et les Indes où les conditions de travail et de salaires sont tout à fait différentes de ce qui se passe ailleurs...»

## VARIÉTÉ

# Le cimetière des chiens à Paris

Alors que tant de pauvres familles n'ont pas l'argent nécessaire pour dresser la plus modeste des pierres sur la tombe d'êtres aimés, un cimetière de bêtes est-il vraiment indiqué? Je me le suis demandé avant de visiter la nécropole des chiens parisiens. Raisonnons un peu. Que faire à Paris d'un toutou mort? Avant la création du cimetière, il n'y avait de moyen légal de s'en débarrasser que de l'envoyer à l'équarrisseur. Cela répugnait à beaucoup de gens sensibles d'abord; d'autres, insouciants ou paresseux, enfreignaient les règlements en abandonnant ici ou là leurs animaux morts, ou bien les confiaient aux enleveurs des ordures ménagères. Ceux-ci, à leur tour, s'en débarrassaient en les jetant dans la Seine où ils corrompaient l'eau, ou dans les fossés des fortifications où ils empestaient l'air. Il paraît que Paris dépensait annuellement environ huit mille francs rien qu'en frais de repêchage et d'enlèvement.

Et, en outre des services rendus à l'hygiène publique par le cimetière, quel soulagement n'a-t-il pas apporté aux amis des bêtes? Quand je pénétrais dans l'enclos situé dans la petite île des Ravageurs, et qui dépend, je crois, de la commune d'Asnières, trois femmes y arrivaient aussi, descendant du tramway, chacune portant sous le bras une caissette soigneusement emballée de fort papier, cercueil en miniature abritant la petite bête favorite. Quoi! on a aimé tendrement un bon chien fidèle, un chat mystérieux et câlin, et on ne se soucierait pas de leur procurer une sépulture décente?

Rien dans ce cimetière des bêtes ne parodie les cimetières des hommes; aucun emblême religieux, naturellement, et ses tombes ne ressemblent, ni par leurs formes, ni surtout par leurs dimensions, aux sépultures humaines. Et il ne s'y trouve, somme toute, pas plus de fautes de goût ou de simplicité que dans les nécropoles de nos villes. Il n'y a pas seulement des chiens et des chats enfouis dans l'île des Ravageurs, quoiqu'ils y soient en majorité, les chiens surtout. Des tombes de chevaux, de lions de ménagerie, de tourterelles et de serins s'y voient. Le monument élevé en l'honneur de Barry domine tous les autres. Barry, dont la dépouille est enterrée au Grand-Saint-Bernard, je le suppose, est cette noble bête qui, au cours d'un certain nombre d'années, sauva une quarantaine de voyageurs perdus dans les neiges, alors qu'ils essayaient de gagner le célèbre hospice. Il fut tué par un touriste égaré qui l'avait pris pour un ours.

Barry, c'est le sauveteur héroïque que chacun célèbre, mais il est dans l'île d'autres héros moins connus: plusieurs de ces chiens de poilus, par exemple, qui avertissaient par leur mimique de l'arrivée des gaz asphyxiants et sauvaient ainsi toute une section: « *La vieille Belotte, compagne de guerre, immatriculée 1561 dans l'aviation. — Nick, compagnon fidèle au front. — Jack, un tout bon garçon* », etc. Et des chiens policiers, par exemple Léo et Papillon, tués par des malfaiteurs, après avoir défendu victorieusement contre eux des vies humaines. Et des chiens qui ont sauvé des enfants de la noyade ou des adultes de l'incendie. Et des chiens explorateurs qui ont partagé les dangers de leurs maîtres en des contrées lointaines.

Je le confesse, je suis entrée dans le cimetière des bêtes assez encline à m'égayer des choses grotesques que j'y croyais rencontrer. J'en suis sortie bien autrement disposée, et défiant chacun de résis-

nous relevons comme chose qui va de soi, et que personne n'a eu l'idée de contester, cette petite phrase, qui a fait couler tant d'encre et motivé tant de batailles dans notre législation nationale sur l'assurance: « L'assurance-maladie devrait comprendre sans distinction d'âge *et de sexe* (c'est nous qui soulignons !) toute personne qui exécute des travaux à titre professionnel, etc.[1] ... »; et, enfin, à l'unanimité également, une résolution demandant au B. I. T. d'ouvrir une enquête sur les moyens les plus efficaces pour vaincre les difficultés auxquels se heurte l'organisation d'un système d'assurance-maladie obligatoire dans certains pays. La Suisse rentre-t-elle dans cette catégorie de « pays extra-européens à faible densité de la population, à grandes distances et à rareté de moyens de communications » ? On pourrait se le demander, en considérant l'attitude de notre délégation qui s'est abstenue de voter ces deux projets de Convention ! soi-disant parce que la Suisse ne veut pas abandonner les bases qu'elle a données à sa politique d'assurance sociale: liberté de l'assurance (et les cantons où l'assurance est obligatoire ne sont-ils donc pas suisses? et un fort mouvement en faveur de l'obligation sur le terrain fédéral ne se dessine-t-il pas ces dernières années ?) et assurance étendue à chacun, et non pas restreinte à des catégories de travailleurs, comme le prévoient les Conventions internationales (ces catégories sont si vastes que, pratiquement, elles englobent, en les obligeant à s'assurer, tous ceux qui, d'après la législation suisse, *peuvent* s'assurer, mais ne le font pas). Mais c'est malheureusement une tendance assez fréquente chez nous de se refuser à être partie à des Conventions internationales, parce que l'on affirme en se rengorgeant que notre législation est de beaucoup supérieure à tout ce qu'essayent de réaliser les dites Conventions — ce qui n'est pas toujours prouvé (et, d'ailleurs, celles-ci représentant un minimum, qui nous empêche de faire davantage que ce qu'elles stipulent?) et ce qui dénote, d'autre part, une faiblesse regrettable du sentiment de la solidarité internationale. Après cela on nous dira, à Berne, que ce que la Suisse vote et ratifie, elle le met à exécution, alors que d'autres pays le prennent plus à la légère avec leur signature en matière de Conventions du travail....

* * *

Ceux de nos lecteurs qui ont eu la patience de nous suivre le long de ces deux articles ont au moins une récompense: celle de constater combien riche, combien varié, est le travail de la S. d. N. et de ses organismes auxiliaires, à combien de domaines il touche, alors que, trop souvent encore, on le croit limité à des activités purement politiques ou pacifistes. Et nos lectrices, tout spécialement, auront pu se rendre compte une fois de plus de l'importance pour les femmes des problèmes qui s'étudient et se discutent à Genève, de la valeur de la collaboration des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes à ces travaux, et des encouragements que donne ainsi la S. d. N. à notre féminisme. On a souvent cité la réponse du Conseil fédéral à une de nos Associations lui demandant de faire représenter les intérêts féminins dans une délégation: « Notre rôle n'est pas de nous faire l'avocat du féminisme auprès de la S. d. N. »; ne pouvons-nous pas, retournant cette réponse, comme on l'a également souvent fait, dire que, au contraire, c'est bien plutôt la S. d. N. qui est l'avocat du féminime auprès de nombreux gouvernements ?

J. Gueybaud.

[1] Le premier projet de Convention contient en outre un article qui stipule qu'il ne porte aucune atteinte aux dispositions votées à Washington concernant l'emploi des femmes avant et après l'accouchement. — Le numéro des *Informations sociales* que nous avons déjà mentionné contient également les quatre textes sur l'assurance-maladie dont il est question ici.

## Un Bureau temporaire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes à Genève

Comme l'an dernier, l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes ouvrira à Genève, durant les premières semaines de l'Assemblée plénière de la S. d. N., un Bureau temporaire destiné à servir de lieu de réunion à toutes les féministes étrangères et suisses de passage dans cette ville, et à leur fournir un local où elles pourront se rencontrer. Ce Bureau sera situé au Foyer du Travail féminin, cours de Rive, 11, et par conséquent à moins de trois minutes de la Salle de la Réformation, où siégera l'Assemblée, et sera ouvert toutes les après-midis, dimanche excepté, de 14 à 16 h., du 29 août au 17 septembre, la semaine qui précède l'Assemblée étant toujours une de celles où la vie internationale est la plus intense à Genève. On y trouvera des journaux et des publications à consulter, on pourra y faire sa correspondance, y prendre le thé, y obtenir des renseignements utiles, peut-être même des cartes d'entrée pour l'Assemblée, savoir quelles féministes de marque sont de passage à Genève à ce moment-là, etc., etc.

Parmi les membres du Comité de l'Alliance, Mrs. Corbett Ashby, Mme Plaminkowa, d'autres encore sans doute, viendront à Genève à cette occasion, Mlle Gourd, secrétaire générale, devant également rentrer de vacances pour cette date. A défaut de Mrs. Bompas, retenue à Londres par les préparatifs de la Conférence de la Paix d'Amsterdam, Miss Baumann, dont le concours a été si apprécié lors de plusieurs Congrès féminins internationaux, viendra également

---

ter mieux que moi à toute émotion. Ce qui m'a surtout impressionnée, c'est de constater une fois de plus l'affreuse solitude qui pèse sur tant de gens. La plupart des inscriptions dédiées à leurs bêtes domestiques par les 18.000 personnes qui les ont fait enfouir dans l'île depuis environ vingt ans, — un gros chiffre, n'est-ce pas, et qui établit bien l'utilité de ce cimetière unique au monde, — la plupart de ces épitaphes, dis-je, crient le tourment de vivre seul, sans famille, sans amis, avec seulement l'affection d'un petit favori à quatre pattes. Comment ne pas dire sa reconnaissance à cet humble et unique ami? Et le visiteur peut lire: *A Brillant, mon dernier ami. — Riquet, ami fidèle et tendre, parti sans m'attendre. — Mon Boby, mon plus petit et mon plus fidèle ami. — Mon beau Sultan, un bon chien de garde, un bon bonhomme. — Mon cher et fidèle Fox, mon seul ami et mon inséparable compagnon. — Dora, la seule compagne de mes jours de solitude. — Mon amie Kate, chienne. — A Pompon, mon meilleur ami,* », etc., etc.

Oui, pas mal de sensiblerie, des affectations, des préciosités: des chéries à leurs mémères, des amours à leurs pépères, des bons toutous à leurs maîmaîtres, des « mon âme est avec toi » et des « petite chose si aimante et si aimée ». Cependant, j'ai assez goûté cet adieu: « *A ma chère petite compagne, ta vieille maman qui ne t'oubliera jamais.* » Les pauvres gens que ceux qui n'ont à aimer maternellement que des bêtes! que ceux qui n'ont auprès d'eux, dans les heures noires, qu'un bon « *Rip, témoin de toutes les peines!* »

Une petite tombe modeste est élevée à « *Gin, terrier écossais abandonné par un millionnaire, recueilli par une pauvre domestique, et qui fut un compagnon fidèle et reconnaissant.* » Il me paraît qu'une visite au cimetière des chiens aide à mieux connaître les humains. Ce n'est pas seulement à cause de « Gin » que je dis cela, mais aussi parce que j'ai causé avec une femme élégante jaillie d'une somptueuse limousine, et qui manqua m'éborgner en jetant loin d'elle les rameaux de laurier tranchés par son sécateur. Elle s'excusa, je répondis, et voilà la conversation engagée. « J'ai sous cette dalle, me confia l'inconnue, un chien, une chienne et un chat. C'étaient des amis fidèles, c'étaient mes seuls amis, Je ne les remplacerai jamais. L'inscription sur la pierre, je l'ai fait enlever à cause des sarcasmes du public du dimanche. Je ne peux pas me consoler... j'ai toujours été seule au monde... je viens ici tous les jours... » — « Vous n'avez pas d'enfants, Madame? » — « Non... et c'est pourquoi... » Et son geste montra le tombeau de ses amis à quatre pattes. Peut-on imaginer sort plus triste que celui d'une femme dont le cœur est mort avant d'avoir cessé de battre, comme enfoui sous la pierre qui recouvre trois pauvres bêtes? J'avais grande envie de lui dire d'adopter des enfants misérables ou abandonnés et que ça vaudrait mieux. Mais ses yeux étaient si désespérés que je m'éloignai sans rien oser dire.

Comme dans la société humaine, il y a des classes différentes dans la société des bêtes de l'île des Ravageurs. Il s'y trouve des aristocrates, des célébrités et des riches, et il s'y trouve de pauvres bougres. Les aristocrates ont de belles statues de marbre faites à leur image de chiens de race ou de minets exotiques et précieux. Les riches ont toutes sortes de recherches luxueuses, des dorures, des fleurs en masse. Les célébrités sont fort intéressantes; c'est-à-dire qu'un peu de la gloire de leurs maîtres magnifie leur dépouille. Tous les grands noms parisiens de l'art et de la science, des lettres, de la musique, et du théâtre sont inscrits sur les minuscules tombeaux de leurs favoris. Tous les grands noms, ou peu s'en faut: